

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/31/43^x
S/11928
12 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente et unième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente et unième année

Lettre datée du 9 janvier 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale le texte de la déclaration du Gouvernement soviétique sur le Moyen-Orient, datée du 9 janvier 1976, jointe en annexe à la présente lettre.

Le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) J. MALIK

x Pour tous renseignements concernant la nouvelle manière d'identifier les documents de l'Assemblée générale, voir A/31/INF/1.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement soviétique sur le Moyen-Orient

L'attention de tous ceux que préoccupent la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement de la détente internationale s'est concentrée de nouveau ces derniers temps sur la question du règlement d'un des conflits les plus complexes et les plus dangereux : celui du Moyen-Orient. Cela s'explique par le fait que la situation au Moyen-Orient et dans les environs continue à évoluer de façon très inquiétante.

D'une part, les conditions qui permettraient de parvenir à un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient sont actuellement meilleures. Comme l'a montré en particulier l'examen que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait récemment de cette question, on comprend beaucoup mieux et dans une optique plus large la nature du conflit du Moyen-Orient ainsi que des moyens de le résoudre. La majorité écrasante des Etats, déjà, estiment qu'il faut, pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, résoudre trois problèmes fondamentaux intimement liés entre eux.

Les troupes israéliennes doivent être retirées de tous les territoires arabes qu'elles ont occupés en 1967; les droits légitimes du peuple arabe de Palestine doivent être garantis, y compris son droit imprescriptible à fonder son propre Etat; la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient doit être garantie, de même que leur droit à une existence et un développement indépendants.

Fait particulièrement important, on reconnaît de plus en plus qu'il faut résoudre le problème palestinien dans le cadre d'un règlement de la question du Moyen-Orient. Cette attitude s'est clairement traduite dans les dernières résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il est dit clairement que le peuple arabe de Palestine est l'une des principales parties à un règlement de la question du Moyen-Orient et que l'Organisation de libération de la Palestine en est le représentant légitime. La participation de l'OLP à l'examen de tous les aspects d'un règlement est maintenant consacrée par la pratique, non seulement à l'Assemblée générale, mais aussi au Conseil de sécurité, qui ont spécialement invité les Palestiniens à participer à leurs travaux.

La proposition tendant à ce que le mécanisme international qui avait été expressément créé pour régler le conflit du Moyen-Orient - la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient - reprenne ses travaux, a été largement appuyée. En outre, la grande majorité des Etats soutiennent fermement que toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, doivent participer dès le début et sur un pied d'égalité aux travaux de la Conférence de Genève.

D'autre part, les milieux dirigeants israéliens continuent obstinément à s'opposer à tout progrès réel vers un règlement. Ils ne veulent pas rendre à leurs propriétaires légitimes les terres dont ils se sont emparés; ils refusent de reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine. Les autorités israéliennes chassent la population arabe des terres qui leur appartiennent traditionnellement et ils y créent ostensiblement des villages israéliens. Le territoire libanais est devenu la cible des attaques des forces armées israéliennes. Les affrontements armés se poursuivent à l'intérieur du pays, affrontements provoqués, dans une grande mesure, de l'extérieur par les forces qui essaient d'entretenir la tension au Moyen-Orient.

Quelques Etats qui se sont, depuis déjà longtemps, faits les protecteurs de la politique d'agression d'Israël continuent aussi à entraver le processus de règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient. Encore maintenant, ils ne cessent d'essayer de régler l'affaire derrière le dos de la Conférence de la paix de Genève par des transactions séparées qui laissent de côté les éléments fondamentaux d'un règlement. Ils comptent manifestement trouver des points faibles dans les rangs des pays arabes, diviser les Etats arabes et les soumettre à leur influence et à leur contrôle.

C'est là une politique risquée et sans issue. Elle ne peut conduire à un règlement ni à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Elle ne peut aboutir qu'à compliquer davantage la situation et à augmenter le danger de nouveaux affrontements militaires dans cette région. Il est temps que ceux qui poursuivent cette politique comprennent qu'elle ne peut qu'accroître la détermination des pays et des peuples arabes de serrer les rangs et de renforcer leur potentiel de défense. Le Conseil de sécurité va étudier ces jours-ci la question de la situation au Moyen-Orient. Si tous les membres du Conseil de sécurité et en particulier ses membres permanents se montrent conscients de leurs responsabilités politiques et véritablement soucieux de mettre fin à la situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient et d'assurer des conditions de paix et de sécurité à tous les Etats de la région, le Conseil de sécurité pourra contribuer grandement à faire évoluer les événements dans un sens positif.

Le Gouvernement soviétique estime que le Conseil de sécurité doit, en examinant la situation au Moyen-Orient, s'appuyer sur les résolutions bien connues qu'il a adoptées spécialement après la guerre de 1967 et la guerre de 1973 et qu'il doit également tenir pleinement compte des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont un lien direct avec cette question.

L'examen par le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient doit avoir pour résultat principal de créer les conditions indispensables à la reprise de la Conférence de Genève et d'assurer l'efficacité de ses travaux.

Les pays arabes, bénéficiant d'un large soutien international, se montrent prêts à régler la situation au Moyen-Orient sur une base raisonnable. Il faut apprécier cette position à sa juste valeur. Mais les Arabes sont en droit d'attendre que l'autre partie fasse enfin preuve de réalisme.

La situation qui règne actuellement au Moyen-Orient exige absolument que tous ceux qui souhaitent réellement que les peuples de la région trouvent la paix et soient sûrs du lendemain intensifient encore davantage leurs efforts.

Quant à l'Union soviétique, sa politique en ce qui concerne un règlement au Moyen-Orient est bien connue. Elle continuera à être une position de principe constructive. En soutenant la juste cause des peuples arabes qui défendent leurs droits légitimes, l'Union soviétique fera tout ce qui est en son pouvoir, y compris au Conseil de sécurité, pour faire en sorte qu'on parvienne rapidement à un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient.

Moscou, le 9 janvier 1976

